

B1	Informations sur les États contractants	B1
LT	LITUANIE	LT

Informations générales

Nom de l'office :	Lietuvos Respublikos valstybinis patentų biuras Bureau d'État des brevets de la République de Lituanie
Siège et adresse postale :	Kalvarijų g. 3, LT-09310 Vilnius, Lituanie
Téléphone :	(370-5) 278 02 50
Télécopieur :	(370-5) 275 07 23
Courrier électronique :	spb@vpb.gov.lt
Internet :	http://vpb.lrv.lt
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui
Office récepteur compétent pour les nationaux de la Lituanie et les personnes qui y sont domiciliées :	Bureau d'État des brevets de la République de Lituanie, Office européen des brevets (OEB) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si la Lituanie est désignée (ou élue) :	Office européen des brevets (OEB) (voir la phase nationale)
La Lituanie peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets européens
Dispositions de la législation de la Lituanie relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Désignation aux fins d'un brevet européen : La protection provisoire est effective en Lituanie à compter de la date à laquelle le Bureau d'État des brevets de la République de Lituanie publie la traduction des revendications en lituanien (voir l'article 78 de la loi sur les brevets de la République de Lituanie).

Informations utiles si la Lituanie est désignée (ou élue)
Voir Organisation européenne des brevets (EP) à l'annexe B2